

L'École promotrice de santé ÉduSanté

© Xavier Schwebel/P



La Promotion de la santé

1ère conférence internationale sur la promotion de la Santé – Ottawa 21 nov. 1986



EUROPE

PROMOTION DE LA SANTE

Charte d'OTTAWA

La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer.

Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter.

La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques.

CONDITIONS PREALABLES

- se loger,
- accéder à l'éducation,
- se nourrir convenablement, disposer d'un certain revenu, bénéficier d'un éco-système stable,
- compter sur un apport durable de ressources,
- avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable.

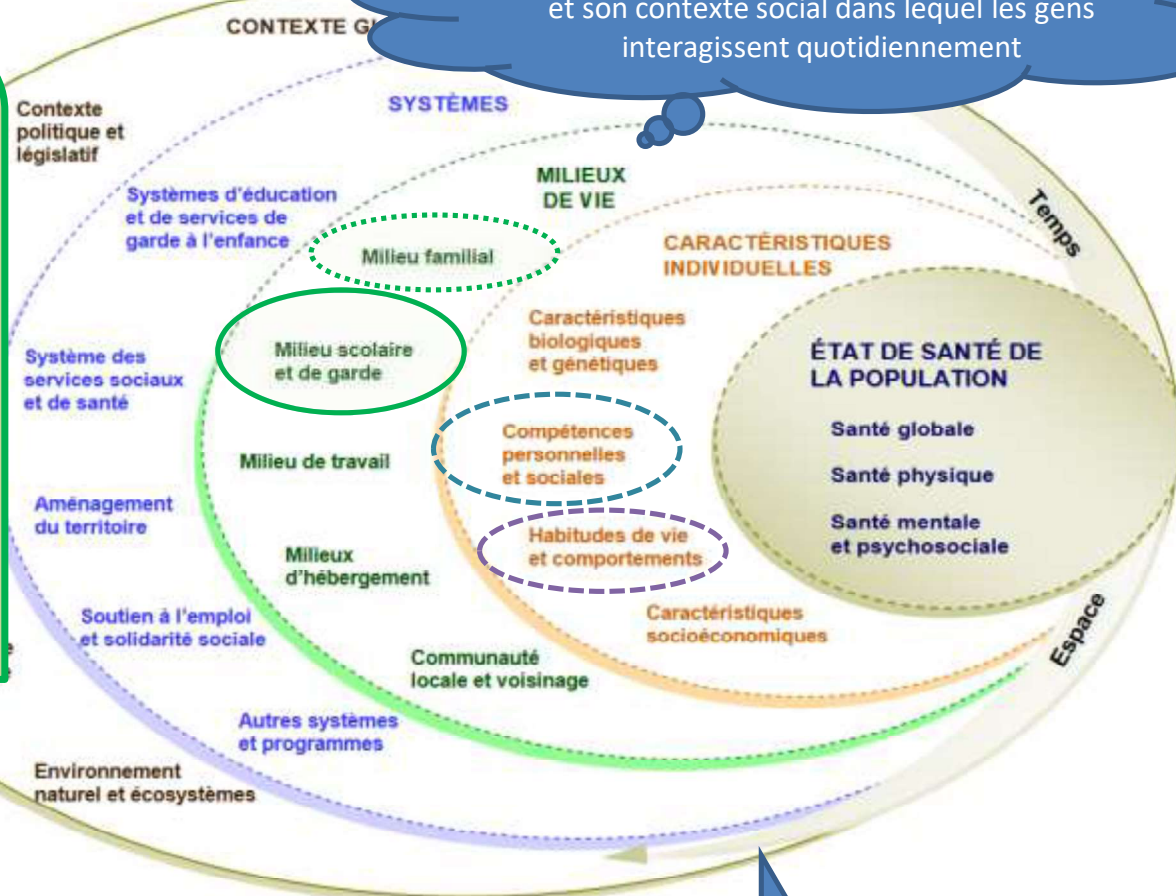
ACTIONS POUR PROMOUVOIR LA SANTE

- ✓ Élaboration de politiques pour la santé
- ✓ Création d'environnements favorables
- ✓ Renforcement de l'action communautaire
- ✓ Acquisition d'aptitudes individuelles
- ✓ Réorientation des services de santé

Les déterminants de la santé ?

Un milieu est l'endroit où les gens vivent, apprennent et travaillent, qui comprend un lieu et son contexte social dans lequel les gens interagissent quotidiennement

Milieu d'enseignement
primaire, secondaire,
supérieur
Ressources humaines
Equipements,
Accessibilité
Aide aux devoirs
Transports
Exposition à la violence
Vie scolaire
Conditions matérielles
Relations avec le
personnel
Sécurité
Gouvernance locale
...



Aussi, de nombreux projets et actions déjà déclinés dans les écoles et EPLE contribuent à l'amélioration de la santé globale des élèves.

*La santé est bien
« l'affaire de tous ».*

La politique académique en faveur de la santé des élèves

- **est définie :**

- dans un cadre législatif et réglementaire national,
- en tenant compte des indicateurs de santé régionaux et locaux,
- en partenariat étroit avec l'Agence régionale de santé de Normandie.

Circulaire de rentrée - 23-6-2021

L'École se doit **de veiller et de contribuer à la santé physique et psychique des élèves**, grâce à l'investissement des professionnels de santé scolaire, des psychologues de l'éducation nationale, mais aussi des assistants sociaux.

L'action de l'éducation nationale en la matière devra se concentrer notamment sur trois dimensions :

- d'une part, **la réalisation des visites médicales obligatoires**, afin de mieux détecter et prévenir les violences à caractère sexuel ;
- d'autre part, **l'accompagnement et le soutien aux élèves dont la santé psychique a été fragilisée** par la crise sanitaire et ses conséquences ;
- enfin, la réalisation de **L'École promotrice de santé.**

Les objectifs de l'école promotrice de santé

Pour promouvoir la santé, le bien-être et la réussite scolaire de tous les élèves, de la maternelle à la terminale, l'approche globale sous-tendant la démarche de l'École promotrice de santé vise à :

- Améliorer les conditions de vie quotidienne au sein d'une école et d'un établissement scolaire, en portant une attention particulière aux espaces de vie ;
- Porter une attention particulière aux relations interpersonnelles et sociales ;
- Soutenir les valeurs fondamentales de la démarche École promotrice de santé, dont l'équité, l'inclusion, la non-discrimination et la justice sociale ;
- Contribuer à la réussite et faciliter les apprentissages ;
- Intégrer la santé dans les activités courantes de l'École, dans le cursus scolaire et dans les critères d'évaluation des projets pédagogiques et des actions éducatives en faveur de la santé ;
- Promouvoir la participation des élèves ;
- Impliquer l'élève dans les projets et actions de l'École promotrice de santé, le rendre acteur et responsable en favorisant sa réflexion face aux enjeux de la santé individuelle, collective et environnementale.

Le **Parcours Educatif de Santé** est intégré dans la démarche globale de l'EPSa.

Les élèves ambassadeurs de santé

- **Qui ?**
 - Il s'agit d'élèves volontaires qui choisissent de s'engager dans la démarche EPSa. Ils concourent au diagnostic, aux actions de santé et à la transmission de messages préventifs auprès de leurs camarades (de pair à pair).
- **Comment ces élèves sont-ils identifiés ?**
 - 8 par établissement environ (2 par niveau par exemple)
 - Désignation de pair à pair, sur la base du volontariat (candidature spontanée), par le biais d'élections
- **Quelles missions leur confier ?**
 - Via les conseils d'école ou encore les CESCE
 - Aide à l'identification des besoins, concours à la mise en œuvre d'un projet, faire du lien avec les délégués de classe, les représentants des élèves, etc.
 - Leur définition peut intervenir lors de la formation
- **Quelle formation leur délivrer ?**
 - Selon les établissements par le biais des CESCE ou conseil d'école
 - Ces équipes définissent les connaissances à acquérir et les compétences à développer selon les besoins d'établissement: connaissance des instances, les limites de leurs interventions, appréhension de la santé selon l'OMS, identifier et développer leurs CPS (Compétences Psycho Sociales), organiser des temps d'échanges entre élèves, etc...

Les labels « édu Santé »



3 niveaux de labellisation sont proposés : un comité académique de labellisation « Edusanté » sera chargé d'étudier les dossiers.



Engagement dans la démarche

- Prise en compte des **besoins** identifiés au sein de l'établissement (**diagnostic**) dans le projet.
- Présentation de la démarche au conseil d'école ou conseil d'administration et au **comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté de l'établissement afin d'inscrire le projet dans la structure scolaire.**
- Choix du ou des différents **partenaires** en fonction de **critères adaptés aux besoins de l'école ou de l'établissement** ; engagement du **dialogue** avec le ou les partenaires.



Approfondissement

- **Formation progressive** des personnels d'éducation, d'enseignement, d'encadrement, de santé et sociaux de l'école ou de l'établissement à l'éducation, la prévention et à la promotion de la santé.
- **Coordination** interne de l'ensemble des activités ayant trait à la santé (enseignement, les différents projets, sorties scolaires, CVC, CVL, ...).
- Émergence d'une **culture commune** avec les partenaires qui se traduit dans le fonctionnement et les réalisations attachés au projet.
- **Premières actions de valorisation et de communication.**



Déploiement et pérennisation

- **Modification globale** du fonctionnement de l'école ou de l'établissement qui permet d'établir clairement la contribution de l'école ou de l'établissement qui s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves dans un environnement bienveillant favorisant un climat de confiance et de réussite.
- Élaboration et mise en œuvre d'une **stratégie de pérennisation.**